



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Année scolaire 2016-2017

---

## Lettre de rentrée de l'inspection Établissements et Vie scolaire de l'académie de Versailles

à l'attention des conseillers principaux  
d'éducation et des professeurs-  
documentalistes

s/c du chef d'établissement

---

*Cette rentrée marque une étape déterminante de la refondation de l'École de la République. Il s'agira de poursuivre l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques au service de la lutte contre les inégalités et de la transmission des valeurs de la République.*

*Cette année scolaire verra également la mise en œuvre du nouveau projet académique qui fixera les objectifs collectifs dont chacun devra se saisir au service de la réussite de tous les élèves, dans le cadre d'une école juste, bienveillante et exigeante.*

*Dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège, le plan exceptionnel de formation déployé en 2015-2016 pour l'ensemble des enseignants et des personnels d'éducation a permis aux établissements de concevoir et mettre en œuvre la réforme et de se préparer à la décliner dans les différentes disciplines. Nous remercions les enseignants et personnels d'éducation des collèges pour leur investissement dans la préparation de cette rentrée. Le programme académique de formation 2016-2017 poursuit les efforts du plan précédent pour continuer à accompagner la mise en œuvre de la réforme au plus près des territoires. Les nouveaux programmes qui entrent en vigueur cette année continueront à faire l'objet d'animations pédagogiques par les corps d'inspection, de nombreuses actions de formation du programme académique de formation y sont consacrées. L'établissement et le bassin sont les lieux privilégiés de formation où chacun peut développer ses compétences professionnelles au plus près des besoins territoriaux. Le travail collégial mis en œuvre par les équipes pédagogiques et éducatives ainsi que les actions de formation à initiative locale s'inscrivent dans cette logique.*

*Enfin, les problématiques de sécurité conduisent tous les acteurs de l'École à se mobiliser pour développer une culture de la prévention du risque. Celle-ci s'intégrera progressivement au cœur des pratiques pédagogiques et éducatives de l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation et permettra de développer des compétences désormais nécessaires.*

---

Comme l'a rappelé récemment la ministre, la mission originelle de l'école de la République est de « former des citoyens instruits, éduqués, cultivés et autonomes ». La politique éducative de l'académie et de votre établissement s'inscrit naturellement dans cette mission.

Les quatre parcours éducatifs, [parcours avenir](#), [parcours d'éducation artistique et culturelle](#), [parcours éducatif de santé](#), [parcours citoyen](#) sont des supports privilégiés de la mise en œuvre de cette politique et nécessitent l'implication effective de tous.

En tant que conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes, vous avez un rôle éminent dans la conception, la réalisation et le suivi de ces parcours. Les travaux engagés dans de nombreux bassins en témoignent.

Votre action éducative et pédagogique, que nous vous invitons à penser de façon globale et progressive, s'appuie sur le corpus des valeurs de la République et les attendus des programmes notamment ceux de l'enseignement moral et civique (EMC) et de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Comme conseiller du chef d'établissement, et sous son autorité, dans le cadre de votre contribution aux volets éducatif et documentaire du projet d'établissement, il vous appartiendra de vous saisir de l'éducation à la culture de l'engagement. Nous attirons votre attention sur les leviers, que constituent plus particulièrement le conseil de vie collégienne, le conseil de la vie lycéenne, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et le recours à la réserve citoyenne.

Dans le cadre de votre développement professionnel, vous vous engagez dans une démarche individuelle et collective de formation (compétence commune n°14). Le dispositif des animations de bassin y contribue, grâce à quatre demi-journées de formation obligatoires figurant au Programme Académique de Formation ; s'y ajoutent une demi-journée optionnelle pour les Conseillers Principaux d'Education et trois demi-journées optionnelles, dont une inter-académique, pour les professeurs documentalistes. Chaque bassin a toute latitude pour organiser dans ce cadre un temps de réflexion commun aux deux métiers.

Les thèmes retenus pour les animations de bassin par l'inspection pédagogique régionale Etablissements et Vie Scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 sont les suivants :

- Le rôle des professeurs documentalistes et des conseillers principaux d'éducation dans les parcours éducatifs : quelles contributions, quels outils et quelles mutualisations ?
- La coopération au service du climat scolaire et de la créativité : que faire pour promouvoir des pratiques collectives qui favorisent la créativité, l'autonomie et la responsabilisation des élèves ?

Les élèves ont plus que jamais besoin de développer des compétences de citoyens éclairés, avertis et critiques. La construction de progressions de cycles dans le cadre de l'Education aux Médias et à l'Information et de l'Enseignement Moral et Civique constitue un axe de travail qui contribuera à l'atteinte de cet objectif.

L'équipe académique d'IA-IPR établissements et vie scolaire sait pouvoir compter sur votre engagement et votre professionnalisme et pourra vous accompagner dans la mise en œuvre de cette politique éducative au service de la réussite des élèves.

## **Coordonnées et numéros utiles**

Secrétariat du groupe EVS : Marie-Jeanne DESMELIERS  
Tel. : 01 30 83 40 06      mail : [ce.iprevs@ac-versailles.fr](mailto:ce.iprevs@ac-versailles.fr)